

DÉLIBÉRATIONS

N° 2016/087/2.1

Feuillet n° 098

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil seize, le 19 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 12 décembre 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	47
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUIOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY ; Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Jean-Claude SERRE représente Jean-Marie SALVETAT, Michel JOFFRE représente Patricia FLAGEAT ; Francis VIGIER représente Annie DELAGE, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Gérard DEBET, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Charles SOL, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Laurent MONTEIL, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Lancement de la modification simplifiée du PLU de Sainte-Orse

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le P.L.U. de la commune de SAINTE ORSE actuellement applicable a été approuvé le 13 février 2013. Il expose que certaines dispositions doivent être modifiées pour tenir compte de l'évolution de la situation de la commune, à savoir :

- La modification du règlement d'urbanisme afin de permettre la construction d'annexes et d'extensions de bâtiments d'habitation dans les zones A et N du PLU.

Le Conseil Communautaire,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-36, L 153-37, L 153-40, L 153-45, L 153-47, L 153-48

VU la délibération du conseil communautaire « Causses et Vézère » du 26 juin 2012 approuvant le projet de PLU de SAINTE ORSE,

VU la délibération du conseil communautaire « Causses et Vézère » du 13 février 2013 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU de SAINTE ORSE,

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

Considérant par conséquent qu'il y a lieu d'actualiser des dispositions du P.L.U. pour prendre en compte les éléments nouveaux ci-dessus exposés par une procédure de modification simplifiée.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie de SAINTE ORSE et au siège de la Communauté de commune pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, monsieur le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité :

- **d'engager** une procédure de modification simplifiée du P.L.U. de la commune de SAINTE ORSE pour permettre les évolutions nécessaires,

- **de donner** autorisation au Président :

- * pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à la modification du P.L.U.

- * pour porter à la connaissance du public la mise à disposition du projet de modification au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 21/12/2016

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20161219-DE2016087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

